Dominique Nicod
Route de Poliez-le-Grand 7
1041 Bottens
Tél: L. Bavaud / 079 537 74 66
E-mail: info@avsh.ch

·AVSH·

Aux Sociétés affiliées à l'AVSH

Assens, le 31 janvier 2024

Vous êtes cordialement invité à l'Assemblée Générale extraordinaire de l'AVSH qui aura lieu :

le vendredi 22 mars 2024
à la grande salle de Montricher (Rue du Bourg 12, 1147 Montricher)

Un apéritif est prévu dès 18h30, l'assemblée débute à 19h15

Ordre du jour, Assemblée Générale extraordinaire – modifications des statuts :

1. Appel des sociétés
2. Présentation des modifications des statuts
3. Approbation des nouveaux statuts
4. Propositions individuelles et divers

A l'issue de cette Assemblée Générale extraordinaire, aura lieu notre Assemblée Générale ordinaire 2024 dont vous trouverez la convocation en annexe.

Le comité a procédé à la modification des statuts de l'AVSH, ils vous sont remis en annexe à la présente convocation afin de pouvoir en prendre connaissance.

Dans l'attente de vous rencontrer, le comité AVSH vous adresse ses meilleures salutations.

Pour le comité AVSH

L. Bavaud

Annexes : ment.

Dominique Nicod
Route de Poliez-le-Grand 7
1041 Bottens
Tél: L. Bavaud / 079 537 74 66
E-mail: info@avsh.ch

·AVSH·

Aux Sociétés affiliées à l'AVSH

Assens, le 31 janvier 2024

Vous êtes cordialement invité à l'Assemblée Générale ordinaire de l'AVSH qui aura lieu :

le vendredi 22 mars 2024
à la grande salle de Montricher (Rue du Bourg 12, 1147 Montricher)

A la suite de l'Assemblée Générale extraordinaire

Ordre du jour :
1. Procès-verbal du 31.03.2023 (www.avsh.ch rubrique « documents/procès-verbaux »)
2. Rapport du Président
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes
4. Acceptation des comptes et décharge au comité
5. Nomination des vérificateurs des comptes pour 2024
6. Rapports des dicastères
7. Election du Comité
8. Fédération Equestre Romande, rapport des délégués
9. Divers

A l'issue l'Assemblée Générale ordinaire, il sera procédé à la remise des mérites 2023.

- Un repas sera servi après la cérémonie des mérites pour la somme max de frs. 40.- (à payer en cash sur place). *** Merci de vous inscrire jusqu'au 11.03.2024 via info@avsh.ch ou sur le No 079.537.74.66 en mentionnant le nombre de personne présente pour l'assemblée et pour le repas***
- Merci de remplir pour le 22.03.2024 le questionnaire de recensement annuel directement sur notre site internet www.avsh.ch/recensement.
- Selon le règlement de l'AVSH pour l'obtention des subsides ; nous vous rappelons que la présence de chaque société est **obligatoire** (elle peut être représentée par un membre de la société à la demande de son comité).

Dans l'attente de vous rencontrer, le comité AVSH vous adresse ses meilleures salutations.

Pour le comité AVSH

L. Bavaud